



Le + syndical

CGC - DGFIP

2 Immeuble Turgot - Télédocus 909 - Pièce 175 R

86-92, allée de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01 53 18 01 73 – Fax : 01 53 18 01 84

mèl. : cgc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

CAPN N° 1

Mouvement et promotion AGFiP et AFiP

2 juillet 2014

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Si la convocation à cette CAPN a été faite dans les temps réglementaires, et nous tenons à le souligner, en revanche, l'information sur le présent mouvement s'est effectuée dans des conditions peu acceptables.

En effet, la dictée téléphonique, longue et peu opérationnelle, ne permet pas de préparer correctement une réunion de CAPN, car elle induit du flottement et des risques d'erreurs ou d'omissions.

Pour l'avenir, nous réitérons notre souhait du respect des délais d'information réglementaires et, à tout le moins, l'envoi d'un ou de plusieurs pré-projets, même non définitifs, voire incomplets, car nous estimons que dans le cadre d'une relation de confiance, avec des représentants de directeurs, vous pouvez effectuer, sans risque, une telle communication.

Le projet de mouvement reprend, de nouveau, pour régularisation, plusieurs mesures qui auraient pu, peut être, attendre la présente CAPN, avant d'être, par exemple, publiées sur Ulysse, notamment pour une affectation au 1^{er} septembre. Il est regrettable que de telles décisions, prises au fil de l'eau, se multiplient, privant la CAP d'une vision exhaustive.

Nous prenons acte, avec intérêt, de la première mise en œuvre de la création de postes d'adjoints AFiP dans les DDFiP de 3^{ème} catégorie qui ouvre de nouvelles perspectives géographiques à nos collègues. Toutefois, nous sommes conscients que ces créations ne compensent pas les suppressions d'emplois de même grade sur d'autres directions.

La CGC-DGFIP attend de connaître le lieu et l'heure du groupe de travail GPEEC du 10 juillet prochain qui lui permettra des échanges sur ce sujet d'une particulière importance pour les cadres.

Nous avons bien noté la promotion de 9 AFiP au grade d'AGFiP CN dont deux de fin de carrière.

Nos collaborateurs AFiP continuent cependant à s'émouvoir des allongements de carrière et des blocages qui s'ensuivent. Attendre une cinquantaine « avancée » (53 ans et +) pour être promu AGFiP ne paraît pas des plus motivants, d'autant que le taux de promotion se dégrade.

Nous tenons à revenir sur les préoccupations des IP-AFiPA et le climat de tension qui s'ensuit dans de nombreuses directions, faisant craindre une forte démotivation de cadres supérieurs indispensables au bon fonctionnement de nos services.

Un dispositif transitoire, qui n'apporte pas de visibilité au-delà de 2015, ne constitue en rien une solution acceptable par les parties prenantes. Car, de son côté, l'association des comptables publics poursuit également ses démarches mobilisatrices des comptables. Ces rivalités entre grades, générées par la réduction des débouchés, ne paraissent malheureusement pas encore apaisées.

Malgré les conditions difficiles de finalisation de ce mouvement, le bureau RH1B est toujours disponible pour répondre à nos demandes et nous l'en remercions.

Il serait indispensable de calmer rapidement la situation par un compromis équitable qui redonne à ceux qui ont eu le courage de passer un concours ou une sélection des espérances concrètes sans pour autant donner le sentiment aux comptables expérimentés qui ont tenu des postes sensibles durant de longues années d'une absence de reconnaissance de leurs qualités professionnelles et de leur savoir-faire.

De cet arbitrage, certes délicat, mais d'une importance majeure, dépendra beaucoup l'atmosphère qui régnera dans nos départements où ce conflit a provoqué des tensions personnelles qui contrecarrent la recherche de synergies constructives, notamment entre les anciennes filières.

Le mouvement d'AGFiP en lui même ne fait pas apparaître, à l'examen des desiderata, des mesures qui nous sembleraient contestables.

Quelques situations nous ont conduit à nous interroger :

- le départ de Mme Dominique DEMANGEL de son poste de CBCM de la Culture est vraisemblablement lié à son proche départ en retraite et à l'anticipation faite pour ce Ministère ;
- des numéros 2 responsables de pôles sont promus à juste titre numéros 1 territoriaux, notamment un collègue du tour extérieur, M Jean-François KRAFT, après un séjour en tant que directeur adjoint dans un important département, ce qui est bien conforme au texte réglementaire.

Nous regrettons de n'avoir disposé que vendredi à 19h du projet de mouvement en espérant que pour la prochaine CAPN du 2 juillet, les documents nous soient communiqués avec un meilleur délai de préparation.

Nous avons reçu des demandes d'explication de collègues qui n'obtiennent pas de mutation. Quelques indications pourraient utilement nous être données pour les renseigner.

Enfin en ce qui concerne l'article 23, les travaux se sont déroulés dans des conditions satisfaisantes. Les bénéficiaires vont sans doute être informés rapidement. Merci de nous le préciser.

Pour terminer, nous réitérons nos remerciements aux collègues du bureau RH 1B pour leur grand professionnalisme et leur disponibilité lors de la préparation de cette CAPN.